



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté préfectoral n° DRCL-BFL-2021305-0001**

**Signé par**

**Adrien BAYLE, Secrétaire Général d'Eure-et-Loir**

**le 1<sup>er</sup> décembre 2021**

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir  
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau des finances locales**

**Arrêté portant nomination de M. Lionel Demezet en qualité d'agent comptable du groupement  
d'intérêt public « Maison départementale des personnes handicapées »  
d'Eure-et-Loir à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021**



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture / Direction des Relations avec les Collectivités Locales**

**Bureau des finances locales**

Affaire suivie par : Mme Sandrine CHANSARD

Tél. : 02 37 27 71 67

Mèl : sandrine.chansard@eure-et-loir.gouv.fr

Arrêté portant nomination d'un agent comptable du groupement d'intérêt public « Maison départementale des personnes handicapées d'Eure-et-Loir »

**Madame Françoise Souliman,  
Préfet d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'action sociale et des familles, en ses articles L. 14-10-5, L. 14-10-7 et R. 146-23 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique applicable aux établissements publics à caractère administratif ;

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public (G.I.P.) « Maison départementale des personnes handicapées d'Eure-et-Loir » en date du 23 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté du président du Conseil Général en date du 23 décembre 2005 approuvant la convention constitutive du G.I.P. ;

Vu l'arrêté n°2015051-0004 du 20 février 2015 portant nomination de Madame Catherine GIBELIN, agent comptable du G.I.P. « Maison départementale des personnes handicapées d'Eure-et-Loir » .

Vu l'intérim assuré par Monsieur Patrick CHEVALLIER du 1er avril 2021 au 30 septembre 2021 en qualité d'agent comptable du G.I.P. « Maison départementale des personnes handicapées d'Eure-et-Loir » :

Vu la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques en date du 3 novembre 2021 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

### **ARRETE :**

**Article 1** - L'arrêté n°2015051-0004 du 20 février 2015 est abrogé.

**Article 2** - Monsieur Lionel DEMEZET est nommé agent comptable du G.I.P. « Maison départementale des personnes handicapées d'Eure-et-Loir » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

**Article 3** – Le cautionnement que Monsieur Lionel DEMEZET a constitué en qualité de comptable public sera affecté solidairement à la gestion du G.I.P..

**Article 4** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-loir..

**Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
le Secrétaire Général,**

**Adrien BAYLE**

